

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Jean ESMONIN Mme Colette POPARD M. Rémi DETANG M. Jean-Patrick MASSON M. José ALMEIDA M. François DESEILLE

M. Laurent GRANDGUILLAUME

M. Patrick CHAPUIS M. Michel JULIEN

Mme Marie-Françoise PETEL M. Gérard DUPIRE Mme Catherine HERVIEU M. Jean-Claude DOUHAIT M. Jean-Paul HESSE Mlle Badiaâ MASLOUHI M. Yves BERTELOOT M. Patrick MOREAU M. Jean-Pierre SOUMIER M. André GERVAIS M. Didier MARTIN

M. Benoît BORDAT M. Christophe BERTHIER M. Philippe DELVALEE Mme Anne DILLENSEGER Mme Christine DURNERIN Mme Nelly METGE Mlle Christine MARTIN

Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY M. Jean-Philippe SCHMITT

M. Alain MARCHAND M. Mohammed IZIMER Mme Hélène ROY M. Mohamed BEKHTAOUI

Mme Jacqueline GARRET-RICHARD

Mme Joëlle LEMOUZY M. Jean-Yves PIAN Mlle Stéphanie MODDE M. Philippe CARBONNEL M. Alain LINGER M. Pierre LAMBOROT

M. Louis LAURENT M. Roland PONSAA

M. Michel ROTGER

M. François NOWOTNY Mme Christine MASSU

M. Claude PICARD M. Gaston FOUCHERES M. Pierre PETITJEAN

M. Nicolas BOURNY

M. Philippe GUYARD M. Pierre-Olivier LEFEBVRE

Mme Françoise EHRE M. Patrick BAUDEMENT Mme Geneviève BILLAUT

M. Murat BAYAM M. Michel BACHELARD M. Philippe BELLEVILLE

M. Norbert CHEVIGNY M. Christian PARIS

Mme Noëlle CAMBILLARD.

Membres absents:

M. Jean-François DODET M. Georges MAGLICA Mme Françoise TENENBAUM Mme Dominique BEGIN-CLAUDET Mme Claude DARCIAUX M. Rémi DELATTE

M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Nelly METGE

M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS

M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN

M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT

M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD

M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER

Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN

Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY

Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA

M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER

M. Michel FORQUET pouvoir à M. Mohammed IZIMER

M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Missions d'ingénierie financière pour la mise en oeuvre d'un réseau de TCSP - constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération du Grand Besançon - lancement d'un appel d'offres

Par délibération du 15 mai dernier, le Conseil communautaire a décidé de la réalisation d'un réseau de transport en commun en site propre et du lancement de la concertation publique prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

GD2008-06-26_08 N°8 - 1/3 La réalisation d'un tel projet nécessite un accompagnement en terme d'ingénierie financière afin d'élaborer et de suivre le plan de financement, de constituer les dossiers de demandes de prêts bonifiés (auprès de la Banque Européenne d'Investissement, notamment), de souscrire les emprunts nécessaires au financement du projet, et d'assurer un conseil sur l'ensemble des questions fiscales, budgétaires et comptables liées au projet.

Dans une perspective de mutualisation et d'optimisation des coûts et des compétences, le Grand Dijon souhaite s'associer le plus souvent possible à d'autre collectivités disposant également d'un projet de réseau de transport en commun en site propre afin de travailler en commun sur les différents volets de la réalisation de ces réseaux.

Ainsi, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération du Grand Besançon afin de lancer un appel d'offres en commun pour la conclusion d'un marché d'ingénierie financière pour la mise en oeuvre des projets de TCSP.

Le Grand Dijon serait coordonnateur de ce groupement de commandes, et serait à ce titre chargé de l'organisation des opérations de sélection du co-contractant, de signature et de notification du marché unique. La Commission d'Appel d'Offres du Grand Dijon examinerait donc les offres et attribuerait la marché dans l'intérêt du groupement. Un comité de pilotage, regroupant des représentants des deux collectivités, assurerait le suivi de l'exécution du marché.

Il est proposé de décomposer le marché à souscrire en 3 lots :

- Lot n°1 : Plan de financement, prospective budgétaire et financière, assistance budgétaire et comptable : ce lot intégrerait également la constitution des dossiers et le suivi des procédures pour l'obtention de financements bonifiés. Une tranche conditionnelle concernerait l'institution et l'animation des commissions d'indemnisation amiable.
- Lot n°2 : Stratégie et ingénierie financière en matière d'emprunt : définition d'une stratégie de financement bancaire, gestion de la procédure de consultation des établissements et de négociation des contrats, proposition de montages d'ingénierie financière, conseil sur la gestion de la trésorerie pour la réalisation des travaux.
- Lot n°3: Assistance en matière fiscale : étude sur les modes d'acquisition et de gestion du matériel, étude et assistance sur les modalités de récupération de la TVA, et l'imposition aux taxes foncières et à la taxe professionnelle.

Chaque collectivité exécutera et financera le marché pour la partie répondant à ses besoins propres : il est ainsi proposé que chaque communauté paye 50% des missions à prix forfaitaires, et à hauteur des bons de commande qu'elle aura émis pour les prestations à bon de commande. Le coût des prestations est estimé à 200 K€ HT par communauté.

Cette démarche pourra se poursuivre par des consultations en groupement pour la souscription des emprunts nécessaires au financement du projet et par le dépôt de dossiers groupés pour la recherche de financements bonifiés.

Vu l'avis de la Commission,

GD2008-06-26_08 N°8 - 2/3

Le Conseil, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE:

- de créer un groupement de commandes entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la Communauté d'agglomération du Grand Besançon en vue de la conclusion d'un marché portant sur les missions d'ingénierie financière nécessaires à la réalisation des projets de transport en commun en site propre
- de désigner la Communauté de l'agglomération dijonnaise comme coordonnateur du groupement
- d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande
- d' approuver le dossier de consultation relatif au marché d'ingénierie financière pour la réalisation des projets de transports en commun en site Propre dont le projet de cahier des charges est annexé à la présente délibération;
- d'autoriser le Président à lancer l'appel d'offres correspondant ;
- d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.



Publié le - 1 JUIL. 2008 Déposé en Préfecture le PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

- 1 JUIL, 2008

